

CONDITIONS DE BANQUE

VALIDITE : A partir du 1er Février 2019

NB :

- *Tous les montants sont en FCFA. Toutes les commissions sont soumises conformément à la fiscalité en vigueur à la Taxe sur Activité Financière (T.A.F) de 10% ou à la Taxe sur Valeur Ajoutée (T.V.A) de 18%, à l'exception de la T.T.H.U. (Taxe sur Transfère Hors UEMOA)*
- *Tout effet accepté par la banque est soumis au droit de timbre de 1 pour 1000 de la contre-valeur en FCFA de l'effet.*
- *Tous les transferts à destination des pays hors UEMOA supportent la T.T.H.U. qui est de 0,6% sur le montant principal.*
- *Tout transfert supérieur à l'équivalent de 500.000 FCFA, nécessite l'obtention d'une autorisation de change et la présentation de documents justificatifs du transfert*

A-Conditions Clientèle Entreprise

I-CONDITIONS GENERALES DU COMPTE		
1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	: Gratuit
1.1.1.1	Compte chèque	: Gratuit
1.1.1.3	Dépôt à terme	
	• Dépôt minimum	: 5 000 000F
	• Durée minimum	: 3 mois
	• Taux	: En fonction du marché
	• Retrait avant échéance	: 1% sur les intérêts restant dûs
1.1.1.4	Autre type de compte	
	• Compte Epargne Association	: 500 000 F
1.2	Conditions de clôture de compte	
1.2.1	Compte chèque	: Gratuit
1.2.2	Attestation de clôture de compte	: 15 000 F
1.2.3	Dépôt à terme	: Gratuit /pénalité 1% si clôture avant terme
1.2.4	Autre type de clôture de compte	: Gratuit
II-SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE		
2.1	Gestion de compte	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	: 12%
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	: 0,075% min 5 000 F
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit du compte	: 0,025% min 10 000 F
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	: Commission de mise en place et de renouvellement 1%, min: 50 000 F
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	: Commission de mise en place et de renouvellement 1%, min: 50 000 F
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
	• Compte Courant Etablissement/ONG/Associations	: 5 000 F
	• Compte Société	: 10 000 F
2.1.1.7	Relevé d'identité bancaire	: Gratuit
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	: Gratuit
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	: 1 000 F/page
2.1.2.3	Autre période	: 1 000 F/page
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	: Gratuit
2.1.4	Autre type de relevé de comptes	
	• Par Email	
	Quotidien	: 20 000 F par mois
	Hebdomadaire	: 10 000 F par mois

	Mensuel	: Sans frais
	<ul style="list-style-type: none"> Par Swift 	: Variable entre 5000 F et 10 000 F selon le nombre de messages envoyés par jour
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	: 30 000 F
2.1.5.2	Attestation d'engagement	: 100 000 F
2.1.5.3	Attestation de non engagement	: 100 000 F
2.1.5.4	Autres types d'attestation bancaire	
	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de compte 	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> Attestation de virement bancaire 	: 50 000F
	<ul style="list-style-type: none"> Attestation bancaire pour VISA 	: 50 000F
	<ul style="list-style-type: none"> Frais de confirmation d'attestation ou de relevé bancaire 	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> Attestation financière 	: 50 000F
	<ul style="list-style-type: none"> Lettre de confirmation de Co-signature 	: 100 000 F lors de la délivrance
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèque	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	: Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés / vignette	: 100 F par feuillet
2.2.1.1.3	Lettre-chèque	: 1 000 F par feuillet
2.2.1.1.4	Frais de gardiennage de chéquier	: 3 000F/ mois
2.2.1.2	Chèque de guichet	
	<ul style="list-style-type: none"> X ≤ 2 000 000 	: 3 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 000 < X ≤ 5 000 000 	: 5 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> 5 000 000 < X ≤ 10 000 000 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> X > 10 000 000 	: 20 000 F
2.2.1.3	Certification de chèque	
	<ul style="list-style-type: none"> X ≤ 2 000 000 	: 3 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> 2 000 000 < X ≤ 5 000 000 	: 5 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> 5 000 000 < X ≤ 10 000 000 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> X > 10 000 000 	: 20 000 F
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	: Gratuit
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	: 5 000 F par feuillet et 15 000 F par chéquier
2.2.1.6	Frais de destruction de chèquiers (Après trois mois)	: 5 000F
2.2.1.7	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	: 10 000 F hors frais d'envoi
2.2.1.8	Encaissement de chèque	
2.2.1.8.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	: Gratuit
2.2.1.8.2	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou à l'insuffisance de provisions	

	<ul style="list-style-type: none"> Chèque NSIA Banque Bénin 	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> Autres banques 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'avertissement 	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> Lettre d'injonction 	: 15 000 F
2.2.1.8.3	Effets de commerce	
	<ul style="list-style-type: none"> Chèques et effets envoyés à l'étranger 	
	Commission d'encaissement	: 0,25% minimum 15 000 F
	DHL	: 50 000 F
	Impayés	: 15 000 F + Frais de correspondant
	<ul style="list-style-type: none"> Chèques et effets reçus de l'étranger 	
	Commission d'encaissement	: 0,25% minimum 10 000 F
	Conditions normales de transfert émis	
2.2.2	Virements et Prélèvements	
2.2.2.1	Virements	
2.2.2.1.1	Domiciliation de salaire	: Gratuit
2.2.2.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	: Gratuit
2.2.2.1.3	Virement sur place vers tiers (STAR-UEMOA)	: 5 000 F
2.2.2.1.4	Virement UEMOA (STAR UEMOA)	: 15 000 F
2.2.2.1.5	Virement entre agences en faveur d'un tiers	: Gratuit
2.2.2.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	: Gratuit
2.2.2.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.2.2.1.8.1	<ul style="list-style-type: none"> création de dossier 	: Gratuit
2.2.2.1.8.2	<ul style="list-style-type: none"> Exécution des opérations 	: 5 000 F / opération
2.2.2.1.9	Modification de virement permanent	: Gratuit
III-SERVICES BANCAIRES		
3.1	Dates de valeur appliquée	
3.1.1	Virement reçu	: Jour J+1
3.1.2	Remise de chèque	
	➤ Chèque NSIA Banque Bénin	: Jour J+1
	➤ Chèque d'autres banques	: Jour J+3
3.1.3	Remise d'effets à l'encaissement	: Jour J+1
3.1.4	Virement émis, paiement de chèques	: Jour J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèces	
	<ul style="list-style-type: none"> Versements d'espèces sur compte courant 	: Jour J
	<ul style="list-style-type: none"> Retrait d'espèces sur compte courant 	: Jour J
3.2	Frais liés aux services bancaires	

3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	: Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèque de guichet	: Gratuit
3.2.3	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD, Saisie-arrêt - Protêt)	: 30 000 F
3.2.4	Main levée	: 30 000 F
3.2.5	Frais de circularisations	: 50 000 F
3.2.6	Changement de signature	: Gratuit
3.2.7	Modification d'intitulé de compte	: Gratuit
3.2.8	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	: Gratuit
3.2.9	Changement de garde de titre	: Gratuit

IV-SERVICES BANQUE A DISTANCE

4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	: Gratuit
4.2	Banque en ligne	: Gratuit
4.3	Services SMS	: Gratuit
4.4	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet	: Gratuit
4.5	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	: Gratuit

V-GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT

5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	: 5 000 F
5.2	Frais de main levée d'opposition Banque Centrale	: Franco
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	: Franco
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	: Franco
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	: Franco
5.6	Certificat de non-paiement	: Franco

VI-OPERATIONS DE CHANGE

6.1	Achat de billets de banque (Commission de manipulation)	: Franco
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en EURO	: Service inexistant (les chèques de voyages ne sont plus commercialisés)
6.3	Achat et vente de billets Euro	
6.3.1	Achat	: Franco
6.3.2	Vente à un client	: 2%
6.3.3	Vente à un non client	: 2%
6.4	Achat et vente de billets autres devises	
6.4.1	Achat	: Franco
6.4.2	Vente à un client	: 3% minimum, 5% maximum

6.4.3	Vente à un non client	: 4% minimum, 5% maximum
VII-OPERATIONS DE CREDIT		
7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+ Marge)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit à Court Terme 	: TBB + 3,5 = 13%
	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit à Moyen Terme 	: TBB + 2,5 = 12%
	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit à Long Terme 	: TBB + 2,5 = 12%
7.2	Autres opérations connexes aux opérations de crédit	
7.2.2	Frais de dossier	: 1% min 100 000 F
7.2.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	: Taux initial + 1,5% < 15% l'an
7.2.4	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	: 1% du montant impayé
7.2.5	Commission d'engagement	: 0,5%
7.2.6	Commission de manipulation	: 0,0125% minimum 5 000 F
7.2.7	Cautions et avals	
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de garantie 	: 0,75% par trimestre min 100 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier 	: 1% min 50 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Amendements/Annulations 	: 50 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de garantie pour absence de documents 	: 50 000 F
7.2.8	Cautions fiscales et douanières	
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de dossier 	: 0,25 % min 100 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de garantie 	: 1% par trimestre min 100 000 F
7.2.9	Main levée sur hypothèque partielle ou totale (hors frais notariés et d'enregistrement)	: 100 000 F CFA
VIII-OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
8.1	Transferts	
8.1.1	Transferts zone UEMOA	
	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert sur place (Bénin) 	: 5 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert hors place 	
	Commission de transfert	: 10 000 F
	Frais RTGS	: 5 000 F
8.1.2	Transferts hors zone UEMOA (Afrique)	
	<ul style="list-style-type: none"> • SWIFT 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • TTHU 	: 0,6% min 500 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission sur transfert 	: 0,5% min 20 000 F
8.1.3	Zone EUROPE	
	<ul style="list-style-type: none"> • SWIFT 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • TTHU 	: 0,6% min 500 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission sur transfert 	: 0,3% min 20 000 F

8.1.4	Autres Zones	
	<ul style="list-style-type: none"> • SWIFT 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • TTHU 	: 0,6% min 500 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission sur transfert 	: 0,5% min 20 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de Draft pour la délivrance de chèque de banque 	: 5 000 F
8.1.5	Amendements/Annulation sur transferts émis	: 15 000 F
8.1.6	Autres types de transferts	
	<ul style="list-style-type: none"> • NSIA Express - Western Union - Money Gram - WARI - RIA - etc.. 	: Consulter la grille de tarification
8.1.7	Transferts reçus	
	<ul style="list-style-type: none"> • Clients 	: Franco
	<ul style="list-style-type: none"> • Non clients 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Payable sur une autre banque 	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Retour de transferts reçus 	: 0,15% min 30 000 F
8.2	Opération de Commerce International	
8.2.1	Remise documentaire import	
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de dossier 	: 5 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de manipulation 	: 25 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'acceptation 	: 20 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de modification 	: 20 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de transmission (Clients confrères) 	: 0,3% min 25 000 F + frais Swift (15 000 F)
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de renvoi au cédant 	: 50 000 F hors frais d'envoi + frais Swift (15 000 F)
	<ul style="list-style-type: none"> • Conditions normales de transferts pour l'envoi des fonds au cédant 	
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de garde (après 1 mois)/ Impayée 	: 0,1% min 25 000 F
8.2.2	Remise documentaire export	
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de dossier 	: 25 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'envoi 	: 10 000 F hors frais d'envoi
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'encaissement 	: 0,25% min 30 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'amendement 	: 20 000 F + frais Swift (15 000 F)
8.2.3	Crédit documentaire import	
	<ul style="list-style-type: none"> • Ouverture 	
	Frais de dossier	: 30 000 F (Avec ligne), 50 000 F (Sans ligne)
	Commission d'ouverture	: 0,40% par trimestre indivisible, min 25 000 F
	Swift d'ouverture	: 15 000 F
	Commission d'émission de draft	: 50 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Utilisation 	
	Commission d'utilisation	: 0.40% min 30 000F
	Commission d'acceptation pour les LC à paiement différé ou par acceptation de traite	: 0.30% par trimestre indivisible min 25 000 F

	Conditions normales de transfert émis	
	<ul style="list-style-type: none"> • Modification 	
	Commission de modification	
	Simple	: 25 000 F si frais à la charge du donneur d'ordre et 50 000 F si frais à la charge du bénéficiaire + frais Swift (15000 F)
	Avec risque portant sur le montant	: 0,35% min 25 000 F + frais Swift (15 000 F)
	Avec risque portant sur la validité	: 0,20% min 25 000 F + frais Swift (15 000 F)
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de domiciliation import 	: 25 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission d'annulation 	: 0,1% min 50 000 F + frais Swift (15 000 F)
8.2.4	Crédit documentaire export	
	<ul style="list-style-type: none"> • Notification 	: 0,15% min 25 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Confirmation 	: 0,20% min 50 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Négociation 	: 0,20% min 25 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Transférabilité 	: 0,15% min 25 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de modification simple 	: 25 000 F + Frais Swift (15 000 F)
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de modification du montant 	: 0,30% min 25 000 F + frais Swift (15 000 F)
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de transfert à une autre banque 	: 0,15% min 25 000 F + frais Swift (15 000 F)
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission de modification de la validité 	: 0,15% min 25 000 F + frais Swift (15 000 F)
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais d'envoi 	: 50 000 F
8.2.5	Envoi de message Swift aux banques étrangères	
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de traitement 	: 50 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais Swift 	: 15 000 F
8.3	Envoi de message de garantie bancaire ou LC Stand By	: frais Swift (50 000 F)
8.4	Frais de notification de garantie bancaire	: 20 000 F
8.5	Frais d'annulation de garantie bancaire	: 50 000 F
8.6	Domiciliation à l'export	: 30 000 F
IX-AUTRES SERVICES		
9.1	Successions	
9.1.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	: Sans frais
9.1.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	: X < 1 000 000 F = 50 000 F // X > 1 000 000 F = 100 000 F
9.1.3	Frais annuel de tenue de compte	: 15 000 F
9.2	Autres types de services	
	<ul style="list-style-type: none"> • Réclamations/Investigations 	
	Année en cours	: 2 500 F / copie
	Autres années	: 5 000 F / copie
	Confirmation auditeurs	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre de référence 	: 50 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Avis de sort 	: 15 000 F

A-Conditions Clientèle Particulier

I-CONDITIONS GENERALES DU COMPTE

1.1	Conditions d'ouverture de compte	
1.1.1	Ouverture de compte (avec remise de la convention de compte)	: Gratuit
1.1.1.1	Compte chèque	: Gratuit
1.1.1.2	Compte épargne simple	: Gratuit
	• Rémunération	: 3,5% l'an
	• Maximum rémunéré	: 10 000 000 FCFA
1.1.1.3	Dépôt à terme	
	• Dépôt minimum	: 5 000 000 FCFA
	• Durée minimum	: 3 mois
	• Taux	: En fonction du marché
	• Retrait avant échéance	: 1% sur les intérêts restants dus
1.1.1.4	Compte joint	
1.1.1.4.1	• Compte chèque	: Gratuit
1.1.1.4.2	• Compte épargne	: Gratuit
1.1.1.5	Compte indivis	
1.1.1.5.1	• Compte chèque	: Gratuit
1.1.1.5.2	• Compte épargne	: Gratuit
1.1.1.6	Autres type de comptes	
	• Compte Epargne Spécial	: 500 000 F
	• Compte NSIA Junior	: 10 000 F
	• Compte Jeune	: Gratuit
	• Compte Epargne Logement	: 10 000 F
1.2	Conditions de clôture de compte	
1.2.1	Compte chèque	: Gratuit
1.2.2	Compte épargne simple	: Gratuit
1.2.3	Dépôt à terme	: Gratuit/pénalité 1% si clôture avant terme
1.2.4	Compte joint	
1.2.4.1	Compte chèque	: Gratuit
1.2.4.2	Compte épargne	: Gratuit
1.2.5	Compte indivis	
1.2.5.1	Compte chèque	: Gratuit
1.2.5.2	Compte épargne	: Gratuit
1.2.6	Attestation de clôture de compte	: 25 000 F
1.2.7	Autre type de clôture de compte	: Gratuit

II-SERVICES RATTACHES AU FONCTIONNEMENT DU COMPTE

2.1	Gestion de compte	
2.1.1	Conditions débitrices et frais	
2.1.1.1	Meilleur taux débiteur appliqué à la clientèle	: 12%
2.1.1.2	Commission de plus fort découvert	: 0,025% min 1 000 F
2.1.1.3	Commission de mouvement au débit du compte	: 0,0125%
2.1.1.4	Commission de dépassement sur compte autorisé	: 5 000 F/ Opération
2.1.1.5	Commission de dépassement sur compte non autorisé	: 7 000 F/Opération
2.1.1.6	Frais de tenue de compte (tarif mensuel)	
	• Compte chèque	: 2 700 F
	• Compte Fonctionnaire	: 2 200 F
	• Pack Senior	: 1 900 F
	• Pack Salarié	: 3 700 F
2.1.1.7	Relevé d'identité bancaire	: Gratuit
2.1.2	Relevés de compte	
2.1.2.1	Mensuel	: Gratuit
2.1.2.2	A la demande (mois en cours)	: 1 000 F/page
2.1.2.3	Autre période	: 1 000 F/page
2.1.3	Relevé récapitulatif des frais annuels	: Gratuit
2.1.4	Autre type de relevé de compte	
	➤ Par Email	
	*Quotidien	: 20 000 F par mois
	*Hebdomadaire	: 10 000 F par mois
	*Mensuel	: Sans frais
	*Par Swift	: Variable entre 5000 F et 10 000 F selon le nombre de messages envoyés par jour
	➤ Relevé pour demande VISA	: 15 000 F
2.1.5	Attestations bancaires	
2.1.5.1	Attestation de solde	: 15 000 F
2.1.5.2	Attestation d'engagement	: 60 000 F
2.1.5.3	Attestation de non engagement	: 60 000 F
2.1.5.4	Autres types d'attestation bancaire	
	• Attestation de compte	: 15 000 F
	• Attestation de virement bancaire	: 50 000F
	• Attestation bancaire pour VISA	: 50 000F
	• Frais de confirmation d'attestation ou de relevé bancaire	: 15 000 F
2.1.6	Conditions Créditrices	
2.1.6.1	Intérêts créditeurs pour les comptes d'épargne simple : Epargne réglementée	
	• Taux (fixé par la BCEAO)	: 3,5% l'an
	• Impôt IRC	: 15% sur les intérêts servis

	• Solde minimum rémunéré	: 1 F
	• Solde maximum rémunéré	: 10 000 000 F
	• Périodicité de versement des intérêts	: Annuelle
2.1.6.2	Compte NSIA Junior	
	• Cotisation mensuelle minimale	: 10 000 F
	• Minimum rémunéré	: 30 000 F
	• Plafond rémunéré	: 10.000.000 F
	• Durée minimale de cotisation	: 4 ans
	• Taux d'intérêt	: 4% l'an
	• Périodicité de versement des intérêts	: Annuelle
2.1.6.3	Compte Jeune	
	• Solde minimum de fonctionnement	: 5 000 F
	• Solde minimum rémunéré	: 75 000 F
	• Plafond rémunéré	: 10 000 000 F
	• Taux d'intérêt	: 3.75% l'an
	• Périodicité de versement des intérêts	: Annuelle
2.1.6.4	Compte NSIA ELITE (Compte avec chéquier)	
	• Frais de service	: 5 700 F
	• Taux	: Entre 1.5% et 2% TTC l'an
	• Impôt IRC	: 15% sur les intérêts servis
	• Solde minimum rémunéré	: 10 000 000 F
	• Plafond rémunéré	: 250 000 000 F
	• Périodicité de versement des intérêts	: Mensuelle
	• Nombre de retraits max/mois pour calcul des intérêts	: 2
	• Au-delà de 2 retraits mensuels	: Perte des intérêts du mois
2.1.6.5	Plan Epargne Logement	
	• Taux :	: 3,75% l'an
	• Impôt IRC	: 15% sur les intérêts servis
	• Solde minimum rémunéré	: 50 000
	• Plafond rémunéré :	: 10 000 000
	• Périodicité de reversement des intérêts	: Annuelle
	• Pénalité de retrait	: Clôture du compte et perte des intérêts de l'année en cours
2.1.6.6	Plan Epargne Crédit	
	• Taux :	: 3,5% l'an
	• Impôt IRC	: 15% sur les intérêts servis

	<ul style="list-style-type: none"> • Solde minimum rémunéré 	: 5 000 000
	<ul style="list-style-type: none"> • Plafond rémunéré : 	: 50 000 000
	<ul style="list-style-type: none"> • Périodicité de reversement des intérêts 	: Calculé annuellement et reversé en fin de contrat
2.2	Moyens de paiement	
2.2.1	Chèques	
2.2.1.1	Délivrance de chéquier	
2.2.1.1.1	Chèques barrés non endossables	: Gratuit
2.2.1.1.2	Chèques non barrés/vignette	: 100 F par feuillet
2.2.1.1.3	Lettre-chèque	: Cout d'impression
2.2.1.1.4	Frais de gardiennage de chèquiers	: 3 000F/ mois
2.2.1.2	Chèques de guichet	
	<ul style="list-style-type: none"> • $X \leq 2\,000\,000$: 2 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • $2\,000\,000 < X \leq 5\,000\,000$: 3 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • $5\,000\,000 < X \leq 10\,000\,000$: 5 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • $X > 10\,000\,000$: 10 000 F
2.2.1.3	Certification de chèque	
	<ul style="list-style-type: none"> • $X \leq 2\,000\,000$: 3 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • $2\,000\,000 < X \leq 5\,000\,000$: 5 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • $5\,000\,000 < X \leq 10\,000\,000$: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • $X > 10\,000\,000$: 20 000 F
2.2.1.4	Frais pour annulation de chèque de banque	: Gratuit
2.2.1.5	Opposition sur chèque ou chéquier par l'émetteur	: 5 000 F par feuillet et 15 000 F par chéquier
2.2.1.7	Frais de destruction de chéquier (Après trois mois)	: 5 000F
2.2.1.8	Expédition de chéquier à domicile (sous pli recommandé)	: 10 000 F hors frais d'envoi
2.2.1.9	Encaissement de chèques	
2.2.1.9.1	Encaissement de chèques dans l'UEMOA	: Gratuit
2.2.1.9.2	Frais de rejet impayé suite à l'absence ou à l'insuffisance de provisions	
	<ul style="list-style-type: none"> • Chèque NSIA Banque Bénin 	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Autres banques 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'avertissement 	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Lettre d'injonction 	: 15 000 F
2.2.2	Virements et Prélèvements	
2.2.2.1	Virements	
2.2.2.1.1	Domiciliation de salaire	: Gratuit
2.2.2.1.2	Virement interne reçu ou émis (de compte à compte dans la même banque)	: Gratuit
2.2.2.1.3	Virement sur place vers tiers (STAR-UEMOA)	: 5 000 F
2.2.2.1.4	Virement UEMOA (STAR UEMOA)	: 15 000 F
2.2.2.1.5	Virement entre agences en faveur d'un tiers	: Gratuit

2.2.2.1.6	Encaissement de virements nationaux, communautaires et internationaux	: Gratuit
2.2.2.1.7	Mise en place de virement permanent local ou autre	
2.2.2.1.7.1	<ul style="list-style-type: none"> création de dossier 	: Gratuit
2.2.2.1.7.2	<ul style="list-style-type: none"> Exécution des opérations 	: 5 000 F /opération
2.2.2.1.7.3	Modification de virement permanent	: Gratuit
2.2.2.2	Chèques étrangers	
	<ul style="list-style-type: none"> Chèques envoyés à l'étranger 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Commissions 	: 0,25% minimum 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> - Frais d'envoi 	: 50 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> Chèques reçus de l'étranger 	
	<ul style="list-style-type: none"> - Commission d'encaissement 	: 0,25% minimum 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> - Conditions normales de transfert émis 	
2.2.3	Cartes bancaires	
2.2.3.1	Renouvellement/Cotisation annuelle	
2.2.3.1.1	Carte interbancaire GIM (nationale ou UEMOA)	
2.2.3.1.1.1	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) de la banque du Client	: Gratuit
2.2.3.1.1.2	Consultation de solde aux Guichets Automatiques de Banque de la banque du client	: Gratuit
2.2.3.1.1.3	Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères de la zone UEMOA	: 500 F/ Opération
2.2.3.1.1.4	Mini relevé	: Gratuit
2.2.3.1.1.5	Frais mensuel de gestion	: 500 F
2.2.3.1.2	Cartes Visa	
2.2.3.1.2.1	Coût d'acquisition de la carte	
	<ul style="list-style-type: none"> Visa Classic Prépayé 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> Visa Classic 	: Sans frais
	<ul style="list-style-type: none"> Visa Gold 	: Sans frais
2.2.3.1.2.2	Frais de gestion	
	<ul style="list-style-type: none"> Visa Classic Prépayé 	: 300 F par mois
	<ul style="list-style-type: none"> Visa Classic 	: 24 000 F par an
	<ul style="list-style-type: none"> Visa Gold 	: 36 000 F par an
	<ul style="list-style-type: none"> Coût des retraits aux Guichets Automatiques de Banque (GAB) des confrères (Au Bénin et à l'extérieur du Bénin) 	: 1 250 F + 1.50% du montant retiré
	<ul style="list-style-type: none"> Coût des retraits aux Guichets automatiques de NSIA Banque Bénin (Au Bénin) 	: Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> Coût des retraits aux Guichets automatiques de NSIA Banque Bénin (Succursales) 	: Frais GIM: 500 F
	<ul style="list-style-type: none"> Coût des paiements sur les TPE NSIA Banque Bénin (Bénin et à l'extérieur du Bénin) 	: Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> Coût des paiements sur les TPE des autres banques (Bénin et à l'extérieur du Bénin) 	
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ TPE GIM 	: Gratuit
	<ul style="list-style-type: none"> ▪ TPE VISA 	: 1000 F + 1% du montant retiré

	<ul style="list-style-type: none"> Plafond par opération de paiement 	
	<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> VISA Classic Prépayé 	: 300 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> VISA Classic 	: 1 000 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> VISA Gold 	: 2 000 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> Plafond Paiement Jour 	
	<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> VISA Classic Prépayé 	: 2 000 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> VISA Classic 	: 2 000 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> <ul style="list-style-type: none"> VISA Gold 	: 3 000 000 F
2.2.3.1.2.3	Validité de la carte	: 3 ans
2.2.3.2	Rédition du code confidentiel	: 5 000 F
2.2.3.3	Opposition carte	
2.2.3.3.1	Par le client : perte ou vol	: 5 000 F
2.2.3.3.2	Par la Banque: usage abusif	: Sans frais
2.2.3.3.3	Frais de refection de la carte (sauf défectuosité)	: 10 000 F
2.2.3.3.4	Annulation de carte	: 10 000 F
2.2.3.3.5	Levée d'opposition	: Sans frais
2.2.3.4	Modification de contrat (carte, plafond)	: 5 000 F
2.2.3.5	Prestations Services Monétiques	
2.2.3.5.1	Services Accessibles via les Guichets Automatiques de Banque/Distributeurs automatiques de de Billets	
2.2.3.5.1.1	*Consultation / édition de solde dans la banque du client	: Gratuit
2.2.3.5.1.2	*Consultation / édition de solde dans les autres banques locales et UEMOA	: 220 F
2.2.3.5.1.3	*Consultation / édition d'historique de solde	: Gratuit
2.2.3.6	Paiements (Dans la zone UEMOA)	: Gratuit
III-SERVICES BANCAIRES		
3.1	Dates de valeur appliquée	
3.1.1	Virements reçus	: Jour J+1
3.1.2	Remise de chèque	
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chèque NSIA Banque Bénin 	: Jour J+1
	<ul style="list-style-type: none"> ➤ Chèque d'autres banques 	: Jour J+3
3.1.3	Remise d'effets à l'encaissement	: Jour J+1
3.1.4	Virement émis, paiement de chèques	: Jour J-1
3.1.5	Versement et retrait d'espèces	
	<ul style="list-style-type: none"> Retrait d'espèces sur compte épargne 	: Premier jour de la quinzaine précédent le retrait
	<ul style="list-style-type: none"> Versement d'espèces sur compte épargne 	: Premier jour de la quinzaine suivant le jour du versement
	<ul style="list-style-type: none"> Versement d'espèces sur compte courant 	: Jour J
	<ul style="list-style-type: none"> Retrait d'espèces sur compte courant 	: Jour J
3.2	Frais liés aux services bancaires	

3.2.1	Dépôt d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet (hors acquittement de frais de timbre fiscal)	: Gratuit
3.2.2	Retrait d'espèces dans la banque du client quel que soit le guichet, à l'exception des opérations par chèque de guichet	: Gratuit
3.2.3	Incident sur compte Avis à Tiers Détenteur (ATD, Saisie-arrêt - Protêt)	: 30 000 F
3.2.4	Main levée	: 30 000 F
3.2.5	Frais de circularisations	: 50 000 F
3.2.6	Changement de signature	: Gratuit
3.2.7	Modification d'intitulé de compte	: Gratuit
3.2.8	Changement d'éléments constitutifs du dossier du client, notamment d'identification	: Gratuit
3.2.9	Changement de garde de titre	: Gratuit
IV-SERVICES BANQUE A DISTANCE		
4.1	Avis de débit et de crédit par voie électronique	: Gratuit
4.2	Banque en ligne	: Gratuit
4.3	Services SMS	: Gratuit
4.4	Accès au service de consultation et de gestion de compte sur internet	: Gratuit
4.5	Téléchargement de fichiers WEB (demande de relevés de compte en ligne)	: Gratuit
V-GESTION DES INCIDENTS DE PAIEMENT		
5.1	Frais de déclaration d'opposition à la Banque Centrale	: 5 000 F
5.2	Frais de main levée d'opposition Banque Centrale	: Franco
5.3	Lettre de relance pour compte débiteur (pli simple)	: Franco
5.4	Lettre de relance pour compte débiteur (pli recommandé)	: Franco
5.5	Lettre de déclaration à la CIP	: Franco
5.6	Certificat de non-paiement	: Franco
VI-OPERATIONS DE CHANGE		
6.1	Achat de billets de banque (Commission de manipulation)	: Franco
6.2	Achat et vente de chèques de voyage en EURO	: Service inexistant (les chèques de voyages ne sont plus commercialisés)
6.3	Achat et vente de billets Euro	
6.3.1	Achat	: Franco
6.3.2	Vente à un client	: 2%
6.3.3	Vente à un non client	: 2%
6.4	Achat et vente de billets autres devises	
6.4.1	Achat	: Franco
6.4.2	Vente à un client	: 3% minimum, 5% maximum
6.4.3	Vente à un non client	: 4% minimum, 5% maximum
VII-OPERATIONS DE CREDIT		

7.1	Crédit à la consommation (taux d'intérêt à déterminer par rapport au TBB+ Marge)	
	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit à Court Terme 	: TBB + 3,5 = 13%
	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit à Moyen Terme 	: TBB + 2,5 = 12%
	<ul style="list-style-type: none"> • Crédit à Long Terme 	: TBB + 2,5 = 12%
7.2	Autres opérations connexes aux opérations de crédit	
7.2.2	Frais de dossier	: 1% min 20 000 F
7.2.3	Modification simple (date d'échéance, n° de compte ou périodicité)	: Taux initial + 1,5% < 15% l'an
7.2.4	Frais d'échéance impayée (selon périodicité)	: 1% du montant impayé
7.2.5	Commission d'engagement	: 0,5%
7.2.6	Commission de manipulation	: 0,0125% minimum 5 000 F
VIII-OPERATIONS AVEC L'ETRANGER		
8.1	Transferts	
8.1.1	Transferts zone UEMOA	
	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert sur place (Bénin) 	: 5 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Transfert hors place 	
	Commission de transfert	: 10 000 F
	Frais RTGS	: 5 000 F
8.1.2	Transfert hors zone UEMOA (Afrique)	
	<ul style="list-style-type: none"> • SWIFT 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • TTHU 	: 0,6% min 500 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission sur transfert 	: 0,5% min 20 000 F
8.1.3	Zone EUROPE	
	<ul style="list-style-type: none"> • SWIFT 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • TTHU 	: 0,6% min 500 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission sur transfert 	: 0,3% min 20 000 F
8.1.4	Autres Zones	
	<ul style="list-style-type: none"> • SWIFT 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • TTHU 	: 0,6% min 500 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Commission sur transfert 	: 0,5% min 20 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Frais de Draft pour la délivrance de chèque de banque 	: 5 000 F
8.1.5	Amendements/Annulation sur transferts émis	: 15 000 F
8.1.6	Autres types de transferts	
	<ul style="list-style-type: none"> • NSIA Express - Western Union - Money Gram - WARI - RIA - etc.. 	: Consulter la grille de tarification
8.1.7	Transferts reçus	
	<ul style="list-style-type: none"> • Clients 	: Franco
	<ul style="list-style-type: none"> • Non clients 	: 10 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Payable sur une autre banque 	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> • Retour de transferts reçus (Frais Swift + frais de correspondants) 	: 0,15% min 30 000 F

IX-AUTRES SERVICES		
9.1	Successions	
9.1.1	Frais d'ouverture de dossier de succession	: Sans frais
9.1.2	Frais de dossier de succession (au règlement selon l'actif)	: X < 1 000 000 F = 50 000 F // X > 1 000 000 F = 100 000 F
9.1.3	Frais annuel de tenue de compte	: 15 000 F
9.2	Autres types de services	
	<ul style="list-style-type: none"> Réclamations/Investigations 	
	Année en cours	: 2 500 F / copie
	Autres années	: 5 000 F / copie
	<ul style="list-style-type: none"> Lettre de référence 	: 15 000 F
	<ul style="list-style-type: none"> Avis de sort 	: 15 000 F

Formule de calcul du Taux Effectif Global

$$\sum_{k=1}^{k=m} \frac{A_k}{(1+i)^{t_k}} = \sum_{p=1}^{p=n} \frac{A_p}{(1+i)^{t_p}}$$

Avec :

- i : le taux effectif global annuel
- k : le numéro d'ordre d'un déblocage de fond,
- m : le numéro d'ordre du dernier déblocage,
- A_k : le montant du déblocage numéro k ,
- t_k : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et le déblocage numéro k ,
- p : le numéro d'ordre d'une échéance de remboursement,
- n : le numéro d'ordre de la dernière échéance,
- A_p : le montant de l'échéance numéro p ,
- t_p : l'intervalle de temps entre le premier déblocage et l'échéance